

La démarche Agenda 21 local de la commune de Lardy



1. Des actions et engagements depuis de nombreuses années

- **Aménagement et urbanisme** (pôle multiculturel, espace dédié aux seniors et aux personnes âgées, schéma de gestion des eaux pluviales, PLU en cours, logements sociaux en prévision,...). La commune a aussi œuvré pour que plusieurs services restent présents sur le territoire et soient développés (collège HQE, nouveau centre de secours, gymnase communautaire)
- **Social** (rencontres trans-générationnelles, aire d'accueil pour les gens du voyage, club municipal des anciens, gratuité de la téléalarme, quotient familial prit en compte pour différents activités,...)
- **Participation et citoyenneté** (Observatoire local du Développement Durable, Conseil municipal des Enfants, actions de sensibilisation au développement durable,...)
- **Environnement** (Ville relais « zeropesticide », accompagnement volontaire d'actions sur les déchets (action du syndicat intercommunal), légumes et fruits bio à la cantine, politique d'achats responsables,...)
- **Économie Solidaire** (Création d'un espace emploi, Forum job d'été, PIJ, espace public numérique essonnien, épicerie solidaire, appel à un chantier d'insertion pour la rénovation des sentiers pédestres de la commune,...)

2. Le lancement de l'Agenda 21 local

- Démarche souhaitée et engagée par les élus et la collectivité fin octobre 2010
- Volonté d'une reconnaissance des actions déjà réalisées
- Volonté du Maire de mettre en place une démarche et des actions concrètes permanentes « d'amélioration continue »
- Mise en place de la phase de diagnostic du territoire et lancement prochain de la phase de concertation avec les différents acteurs du territoire (habitants, élus, associations, ODD...)

3. La suite de notre démarche

- Distribution d'un questionnaire (fait en concertation avec l'ODD) aux habitants par l'intermédiaire du journal communal avec un article sur la présentation de la démarche de la commune
- Grande réunion (type baromètre) organisée avec l'aide de l'association Sollicités
- Mise en place de 4 ou 5 Ateliers 21 thématiques
- Actions envers les différents acteurs tout au long de la démarche : expositions, débats, projections, sensibilisation dans les écoles,...
- Utilisation de différents relais pour sensibiliser la population : CCAS, ODD, club des anciens, écoles, associations, CME, centre de loisirs, commerçants,...

4. Les partenaires de la démarche

- Les services de l'État (soutien technique)
- La Région Ile-de-France avec le dispositif régional d'accompagnement à l'élaboration des agendas 21 locaux (soutien financier)
- Le Département de l'Essonne (soutien technique et financier)
- Adhésion à l'association Sollicités (conseil et soutien technique)
- Adhésion au réseau ETD Projet de territoire (soutien technique)

5. Les difficultés rencontrées

- Manque d'informations concernant les animations et la manière d'impliquer les différents acteurs : frein paré grâce au soutien technique de l'association Sollicités
- Interrogation concernant la combinaison entre la démarche Agenda 21 local et la mise en place du PLU